



**Sophie PANTEL**

**Députée de la Lozère**

Secrétaire de l'Assemblée nationale,

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Membre de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Mende, le 21 octobre 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Examen de la première partie du budget en commission Un budget plus juste est possible, nous l'avons démontré !**

A l'occasion de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre a indiqué que sa proposition était une base de discussion et qu'il attendait que le parlement l'abonde.

Nous l'avons pris au mot car en démocratie c'est au parlement qu'on fait la loi ;

**Oui le redressement des comptes de la nation dans la justice est possible.**

Au-delà des articles du Projet de Loi de Finances (PLF), 1545 amendements ont été étudiés en quatre jours quasi non stop, avec une belle tenue des débats même si nous étions parfois frustrés du peu de temps à notre disposition. Je salue la qualité et la tenue des débats.

**127 amendements différents ont été adoptés, dont un grand nombre qui ont permis de transformer profondément le texte initial dans un sens que j'estime positif.**

En effet, avec de très nombreux amendements notamment de mon groupe, **une nette majorité de députés s'est exprimée pour exonérer d'effort les classes populaires, les classes moyennes (pour ne pas dégrader les conditions d'existence des français) et les TPE/PME en mettant davantage à contribution les plus aisés, et les très grandes entreprises et la Finances. Nous avons également préservé nos collectivités locales (et donc l'économie locale, territoriale et circulaire) en mettant fin aux mesures d'austérité.**

Ces amendements créent effectivement de nouvelles recettes, dont le montant total est estimé approximativement à 60milliards d'euros, (le montant nécessaire pour 2025) en faisant **porter l'effort exclusivement sur les plus aisés, les revenus du capital et les superprofits es grandes entreprises.**



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

**Sophie PANTEL**

**Députée de la Lozère**

Secrétaire de l'Assemblée nationale,

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Membre de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

J'ai donc voté la première partie du texte concernant les recettes.

Il était surprenant de voir la droite et la macronie ne pas voter les articles proposés par le gouvernement qu'ils soutiennent...ou pas ; avec les groupes Libertés, indépendants, outre-mer et territoires, le modem et les autres groupes de la gauche nous avons souvent eu des votes similaires pour plus de justice fiscale.

Le Gouvernement sait désormais que son budget proposé à l'Assemblée nationale est ultra minoritaire mais aussi qu'il peut être transformé radicalement **s'il laisse vivre les débats.**

L'étape suivante c'est l'examen à compter, de lundi 21, du texte initial (c'est la règle pour les textes budgétaires) dans l'hémicycle, si ce dernier n'est pas adopté en fin de semaine, il part au Sénat qui négociera avec le Gouvernement. S'il y a un 49.3 on passera à l'examen de la seconde partie et donc les dépenses (je me battrais pour l'indexation des retraites dès le 1er janvier 2025). Je serai avec mes collègues mobilisés pour confirmer les choix adoptés en commission et porter la voix de ceux qui n'ont que leur travail pour vivre et qui ne peuvent avec les collectivités assumer seuls les errements budgétaires des gouvernements Macron.

**Liste non exhaustive des amendements les plus importants adoptés qui sont très important pour la Lozère :**

L'examen du Projet de Loi de Finances pour 2025 a aussi permis de **supprimer des articles injustes** comme l'article 7 qui prévoit une augmentation de 6 milliards d'euros au minimum des **factures d'énergie en 2025 (pour les familles, les entreprises) et les collectivités).**

Pour le **logement et la filière du bâtiment** :

- Le Prêt à taux zéro (PTZ) élargit à tout le territoire sans zonage et à l'ancien en sus du neuf
- Abattement pour le logement social
  - rétablissement du taux de TVA de 5,5 % sur toutes les constructions neuves de logements sociaux
- lutte contre la spéculation immobilière

Pour **les TPE/PME** :

- **Accompagnement des chefs d'entreprise**, mes amendements ont été adoptés afin de permettre **aux 3 chambres consulaires** de fonctionner en limitant les prélèvements et en respectant les engagements pris.
- Maintien du pacte Dutreil en limitant les effets d'aubaine



**Sophie PANTEL**

**Députée de la Lozère**

Secrétaire de l'Assemblée nationale,

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Membre de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

- Transformation du crédit d'impôt recherche en réduction d'impôt pour les grandes entreprises pour le recentrer sur les PME et Entreprise de taille intermédiaire (ETI)
- Création d'une taxe kilométrique pour intégrer le coût écologique dans les produits importés pour préserver nos productions locales

#### **Pour les collectivités :**

- Indexation de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** sur l'inflation
- **France ruralités revitalisation (FFR) (ex ZRR)** : extension du dispositif transitoire pour les communes qui sortent du dispositif ZRR sans être éligible au FFR jusqu'à fin 2029 au lieu de 2027.
- Amendement pour défendre le **maintien du FACE** en faveur de l'électrification rurale
- Possibilité de mettre en œuvre une tarification incitative seulement sur une partie de leur territoire et suppression du délai pour harmoniser les SPGD
- Rejet de l'article 30 qui réduit le périmètre de leurs dépenses pouvant faire l'objet d'un remboursement de TVA (**ECTVA**) pour préserver la commande publique et donc l'économie locale
- Rejet de l'article 31 qui gèle la fraction de TVA versée aux collectivités territoriales dont les départements pour une part importante (perte de la dynamique donc baisse recette pour les collectivités)
- Permettre aux communes de majorer leur taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 50 % à 60 %

#### **Pour les sapeurs-pompiers :**

- 200 millions de plus de Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA) qui transiteront par les départements

#### **Pour nos éleveurs :**

- création d'une taxe sur les importations de bovins pour protéger les agriculteurs et limiter les émissions de gaz à effet de serre
- augmentation de la taxe sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles pour lutter contre l'artificialisation des terres agricoles

#### **Pour nos anciens ou les personnes en situation de handicap**

- augmentation du **crédit d'impôt lié au frais de mise en accessibilité des logements de personnes âgées ou handicapées**
- **Transforme en crédit d'impôt de la réduction d'impôt sur les frais de dépendance et d'hébergement** pour les personnes dépendantes en EHPAD : c'était une demande des directeurs d'établissements avec lesquels j'avais travaillé en amont du budget, si cette mesure est maintenue elle permettra d'amortir le reste à charge des familles et de mieux aider les établissements



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

**Sophie PANTEL**

**Députée de la Lozère**

Secrétaire de l'Assemblée nationale,

Membre de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Membre de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

D'autres amendements prévoient également de soutenir des secteurs essentiels en diminuant la fiscalité qui leur est appliquée :

- réduction de la **TVA pour les premiers kilowatts nécessaires à la vie et à la dignité**
- exonération **de la TVA pour l'achats de denrées par les associations d'aide alimentaire habilitées**
- suppression de la **contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)**

**Ou concernant la culture :**

L'amendement n° 110 **étend le crédit d'impôt** en faveur des représentations théâtrales d'œuvre dramatique et de cirque à la chorégraphie....

**Ceci est rendu possible grâce aux amendements suivants :**

- pérennisation de la contribution sur les hauts revenus voulue exceptionnelle par le Gouvernement
- consolidation du dispositif de contribution des ménages les plus aisés prévu par le Gouvernement
- Augmentation de la taxation des cessions de titres de holding (« Niche Coppé »)
- taxe les multinationales sur leurs bénéfices réellement réalisés en France
- taxe sur les superprofits et sur les superdividendes des grandes entreprises
- Instauration d'une véritable taxe sur les rachats d'actions
- doublement de la contribution exceptionnelle des grandes entreprises de transport maritime
- instauration d'une taxe sur les opérations d'achat d'électricité pour revente pour lutter contre la spéculation
- augmentation de la taxe GAFAM
- renforcement de la taxe sur les transactions financières et transfert de son recouvrement à la DGFIP
- exclusion du bénéfice du CIR pour le secteur de la finance
- Création d'un impôt ciblé sur les pays à fiscalité privilégié et les personnes très aisées pour lutter contre l'évasion fiscale
- rétablissement du système d'*exit tax* antérieur à 2019
- amélioration du dispositif de lutte contre le contournement des taxes sur les dividendes (*CumCum*)
- améliore la lutte contre les montages opaques et frauduleux de fraude fiscale...